

REGLEMENT DE LA B.C.D.

La B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation) accueille les élèves du Primaire, de la PS au CM2. La bibliothèque est un lieu de travail et de lecture. Le silence et le respect du travail d'autrui sont demandés au même titre qu'une salle de classe. Par conséquent :

On ne doit *pas faire de bruit* pour ne pas déranger ceux qui lisent

Il faut entrer *calmement* à la B.C.D.

Il faut veiller à *soigner les livres* : ne pas les déchirer, les corner, les tordre, dessiner/écrire dessus, les manger

Ne *pas courir*

Ranger les livres là où vous les avez pris

Ne pas se *disputer* pour un livre

Les boissons, la nourriture, les chewing-gums ainsi que les jeux sont interdits

Ne pas sortir les documents sans s'être enregistré auprès de la documentaliste

Les conditions de prêts :

Pour les classes de la maternelle :

1 album pour une durée de 5 jours.

Pour les classes de l'élémentaire (du CP au CM2) :

3 documents (1 BD au maximum) en français ou en anglais pour une durée de 14 jours.

Documents exclus du prêt : dictionnaire, encyclopédie, magazine du mois ou de la semaine en cours, ouvrages portant l'étiquette 'Consultable sur place'.

Les élèves qui n'ont pas terminé leurs lectures pourront, avant le délai de 14 jours, présenter leurs livres pour en prolonger le prêt.

En cas de retard dans la restitution d'un ouvrage, le prêt sera suspendu tant que l'ouvrage ne sera pas restitué.

Le remboursement de l'ouvrage sera demandé en cas de perte et un dédommagement sera appliqué en cas de détérioration.